

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/10/14-7

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 14/10/2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 et L613-2;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu la Convention liant l'Institut d'études politiques d'Aix en Provence, l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université Mohamed VI de Rabat (Ecole de la gouvernance économique) signée le 22 septembre 2017 par le directeur de l'IEP (en cours de signature par les deux autres parties au moment de la présente délibération);

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Création du certificat d'études méditerranéennes

Le conseil d'administration approuve la création du certificat d'études méditerranéennes destiné à mettre en application la convention entre l'Université libre de Bruxelles (ULB) - l'Université Mohamed VI de Rabat (école de la gouvernance économique) et l'IEP jointe en annexe de la présente délibération.

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents et représentés : 26

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 14/10/2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE : 30.10.2017



*Conseil d'administration
Samedi 14 octobre 2017*

Création du Certificat d'études méditerranéennes

Dans le cadre d'un partenariat visant l'échange d'étudiants de M1 ou de M2 de l'Institut d'études politiques d'Aix en Provence, de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université Mohamed VI de Rabat (Ecole de la gouvernance économique) en vue de réaliser un semestre dans l'un des établissements partenaires, le Certificat d'Etudes méditerranéennes sanctionnant 30 crédits ECTS est créé.

Il sera délivré, après un semestre passé par les étudiants de l'ULB ou de l'Université Mohamed VI à l'IEP d'Aix en Provence, sous réserve de la validation des enseignements correspondants et conformément aux stipulations de la convention et de son annexe pédagogique.

L'ULB et l'Université Mohamed VI ont procédé à la création d'un certificat similaire au profit des étudiants des établissements partenaires en mobilité entrante.

La convention et son annexe pédagogique sont annexées à la délibération.